



APPEL A PROJETS

MEDIATION NUMERIQUE 2025

Faciliter l'autonomie numérique des Vauclusiens
Ateliers de médiation numérique

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre 2024 à minuit

Dépôt des dossiers de candidatures par voie numérique uniquement

[Appels à Projets - Appels à candidatures - Appels à Initiatives - Avis de publicité - Vaucluse](#)

ET

prospective.soutien.territoires@vaucluse.fr

1^{er} appel à projets lancé par le Conseil départemental de Vaucluse, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de services au public 2024-2029 et de la Feuille de route France Numérique Ensemble Vaucluse.

1. Bénéficiaires éligibles

- Communes
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- Associations ou groupements associatifs à but non lucratif

L'appel à projets est destiné aux structures implantées sur le territoire du Vaucluse, dont les projets seront réalisés sur le Vaucluse et agissant au bénéfice direct des Vauclusiens.

Le porteur de projet, dépositaire du dossier, est le bénéficiaire direct de la subvention du Département.

Les porteurs de projets auront la possibilité de formuler une proposition conjointe.

2. Contexte

La maîtrise des usages numériques représente une véritable problématique d'accès aux services pour de nombreux publics. Une étude de l'INSEE PACA¹, publiée en mars 2023, indique que près de 600 000 habitants de la région PACA n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année (données 2019) ou ne possèdent aucune compétence dans l'utilisation des outils numériques. Cela représente 16% des habitants de 15 ans ou plus, soit la même proportion qu'au niveau national. En revanche, c'est en région PACA que les habitants utilisent le moins souvent Internet de manière quotidienne. Ils possèdent aussi moins fréquemment une bonne maîtrise des outils numériques.

¹ [Près d'une personne sur six en situation d'illectronisme - Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur - 88](#)

La dématérialisation, qui s'est amplifiée depuis la crise sanitaire, a accentué une forme d'exclusion numérique qui a des répercussions sociales importantes. Les outils numériques sont de plus en plus indispensables à la vie quotidienne (démarches administratives, achats, mobilité, santé, scolarité...).

La lutte contre l'illectronisme est un enjeu d'égalité et d'insertion sociale, auquel les acteurs du territoire apportent des réponses par des actions ciblées. Le numérique est au cœur du Schéma de Services au Public, l'accessibilité et la maîtrise des usages numériques représentant un frein important à l'accès aux services.

A travers le Schéma de Services au Public, le volet numérique a fortement évolué avec la structuration progressive de plusieurs réseaux à l'échelle du département, impliqués dans la médiation ou l'inclusion numériques. Cependant, les besoins d'accompagnement restent très importants face à une dématérialisation des services qui s'intensifie et la persistance de nombreux usagers en difficulté voire très éloignés du numérique.

La déclinaison départementale de la Feuille de route France Numérique Ensemble correspond aux enjeux identifiés dans le cadre de la poursuite du Schéma de Services au Public en Vaucluse : proposer des solutions aux personnes en difficulté avec le numérique et les amener vers le plus d'autonomie possible.

3. Objectifs de l'appel à projets

Le présent Appel à Projets vise exclusivement à soutenir des actions d'accompagnement de publics en difficultés avec le numérique afin de contribuer à leur autonomie dans l'usage quotidien des technologies, services et médias numériques, développer leur culture numérique et favoriser leur capacité critique vis-à-vis de l'outil numérique.

Cet accompagnement sera réalisé sous forme d'ateliers collectifs et se concentrera essentiellement sur des compétences numériques de base et sur des thématiques prioritaires.

Au terme de l'accompagnement, l'utilisateur devra être en capacité de réaliser en autonomie un panel d'actions socles prioritaires définies au préalable.

Des thématiques numériques spécifiques à enjeux pourront également être proposées en lien avec les priorités définies pour cet appel à projets : parentalité, mobilité, santé.

Ces accompagnements seront gratuits ou soumis éventuellement à une tarification symbolique (adhésion à la structure) ne générant pas de profit économique pour la structure.

Ils prendront la forme d'ateliers collectifs dans un environnement accessible au plus grand nombre.

4. Nature des projets éligibles

Les candidats présenteront des projets d'accompagnement des usagers via des ateliers collectifs dont le public cible, les modalités d'accès, la durée, la fréquence, les thématiques et la capacité d'accueil seront précisées par le candidat.

Les porteurs de projet devront être en capacité de proposer des actions répondant aux objectifs suivants :

Cadre obligatoire :

- **S'adresser à tout public éprouvant des difficultés importantes avec le numérique** par manque de maîtrise des outils numériques et des usages numériques essentiels en dehors de l'accès aux droits sociaux ;
- **Proposer un parcours socle** permettant l'acquisition des compétences numériques de base en fonction du niveau de compétences et de la motivation du public ciblé : les bases de l'ordinateur, tablette, smartphone/connexion et recherche sur Internet / création boîte mail... ;
- **Proposer l'acquisition d'une autonomie numérique sur des usages essentiels** : gestion des mails / identité numérique (France Connect) / gestion des mots de passe / stockage de documents / sécurité numérique / achats en ligne / navigation sur Internet... ;
- **Contribuer à la structuration du réseau de médiation numérique** : échanges de pratiques et d'expériences, participation à des événements.

Autres propositions attendues :

- **Ateliers sur une ou plusieurs des 3 thématiques spécifiques à enjeux définies pour cet appel à projets :**
 - **Scolarité** : suivi de la scolarité des collégiens via le numérique pour les parents (usage Pronote et Educonnect) ;
 - **Mobilité** : géolocalisation, lire l'offre de transport sur le territoire, achat d'un titre de transport ;
 - **Santé** : identification d'un professionnel de santé, prise de rendez-vous en ligne ;
- Evaluation initiale et finale de l'accompagnement de la personne et perspectives de progression pour renforcer son autonomie numérique ;
- Couverture territoriale pertinente et disposer d'une bonne connaissance du territoire ;
- Initiatives permettant d'aller-vers les personnes en difficultés avec le numérique : comment mobiliser / capter les publics ?
- Autres propositions.

Les projets présentés devront répondre à des logiques de montée en compétence et en autonomie sur les usages numériques essentiels du quotidien.

Seront privilégiés les projets :

- Qui s'inscrivent dans une logique de parcours permettant une acquisition progressive et maîtrisée des compétences numériques de bases et/ou à enjeux à préciser dans la candidature ;
- Accompagnant des publics fragiles (fragilités économiques, sociales...) et/ou éloignés du numérique ;
- Traitant de thématiques spécifiques prioritaires en lien avec le Schéma de Services au Public de Vaucluse : Parentalité et numérique, Mobilité, Santé.

Critères d'éligibilité

- Disposer de locaux ou de mise à disposition de locaux permettant l'accueil d'ateliers numériques ;
- Disposer de personnel disposant de qualifications liées au numérique et en capacité d'animer des ateliers de médiation numérique et d'accompagner des personnes en difficultés avec le numérique ;
- Disposer d'une expérience similaire en médiation numérique ;
- Disposer de matériels numériques connectés et sécurisés en libre accès ;
- Disposer d'un accès WIFI ouvert aux personnes accompagnées ;
- Disposer d'une bonne connaissance et intégration dans le territoire concerné par le projet ;
- Disposer d'une capacité à développer des partenariats et à s'inscrire dans une dynamique de réseau.

Sont inéligibles les actions :

- Situées hors du territoire vauclusien ;
- D'accompagnement pour des démarches d'accès aux droits sociaux ;
- D'accompagnement individuel ;
- A but lucratif ;
- D'achat ou de location d'outils numériques ;
- De formation des intervenants.

5. Critères de sélection

Les dossiers seront évalués sur les modalités concrètes de mise en œuvre des projets vis-à-vis des critères suivants et notés sur 30 points :

Critères	Points
<p>Méthodologie et contenus des ateliers de médiation numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des compétences socles essentielles ; • Proposition et description de parcours d'accompagnement ; • Ressources et supports utilisées (Modèles Les Bons Clics, Les Bases...); • Evaluation préalable du niveau de maîtrise et de motivation de l'utilisateur ; • Proposition de thématiques spécifiques à enjeux. <p>Nombre d'ateliers, thématiques projetées sur l'année, créneaux horaires adaptés au public, Publics cibles : type de public et nombre de bénéficiaires attendus</p>	10
Profil des personnes en charge des ateliers : expériences et compétences en lien avec l'animation d'ateliers de médiation numérique : diplômes, formations, labélisations, expériences similaires...	5
Situation organisationnelle et financière de la structure lui permettant de disposer des moyens humains et matériels suffisants pour la réalisation du projet.	4
Localisation(s) et descriptif des locaux (surface dédiée aux ateliers, mobilier...) et des équipements informatiques disponibles pour ces ateliers : nombre et nature des équipements, connexion Internet, accès libre et gratuit.	4
Expériences précédentes similaires de médiation numérique portées par la structure et identification précise de l'articulation avec les autres actions sur le numérique dans lesquelles est engagée la structure : Espace France Services, Conseiller Numérique, réseau des acteurs de l'inclusion numérique, Sud Labs, Tiers-lieux...	4
Supports de communication sur lesquels seront relayées les informations pratiques concernant les ateliers, réseau de partenaires susceptibles de diffuser l'information...	2
Couverture territoriale et intégration dans le territoire.	1

6. Dépenses éligibles et montant de l'aide

Le Département apportera son soutien sous la forme d'une subvention de fonctionnement au bénéfice des structures qui accompagnent les Vaclusiens dans leur pratique du numérique grâce à l'organisation d'ateliers collectifs sur l'année 2025.

Le montant de la subvention sera évalué au vu des éléments apportés par le porteur dans son dossier, dans la limite de l'enveloppe financière mobilisable par le Département pour l'année 2025.

Seules les dépenses de fonctionnement directement affectées au projet proposé sont éligibles, telles que :

- Frais de personnels qualifiés, affectés au projet, en charge de l'organisation et de l'animation des ateliers collectifs : salaire chargé lié au temps de travail consacré au projet ; précisions sur les financements existants pour ces personnels : Conseiller Numérique, Agent France Services, etc. ;
- Autres frais liés spécifiquement au projet : communication, déplacements, documentation.

Seules les dépenses engagées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 seront éligibles.

Sont exclues :

- Les dépenses d'acquisition ou de location de locaux, de matériel ou de mobilier ;
- Les contributions volontaires en nature.

Taux et plafond

Le montant de l'aide ne permettra pas d'aller au-delà de 80% de financements publics au total sur le projet. La subvention sera plafonnée à 15 000 € par bénéficiaire et sera modulée en fonction du projet présenté par le porteur vis-à-vis des attentes de l'appel à projets.

7. Modalités de versement

Modalités de versement de la subvention :

- 80% du montant de la subvention, versé à la signature de la convention entre le Département et le porteur de projet ;
- Le solde sera versé après production du bilan détaillé annuel de l'action au plus tard le **15 janvier 2026**.

Une convention bilatérale sera conclue entre le Département et les bénéficiaires.

8. Dossier de candidature

Le dossier de réponse à l'appel à projets comportera :

- La fiche réponse (en annexe) qui précise l'ensemble des éléments permettant d'évaluer les candidatures en fonction des critères définis au paragraphe 6 ;
- Une note technique précise et synthétique (4 pages maximum) composée d'un descriptif du projet, de son contexte et des actions envisagées, d'un calendrier prévisionnel de réalisation et des objectifs attendus ;
- Identification de la personne en charge du projet au sein de la structure : nom, prénom et coordonnées ;
- Identification des personnes en charge de l'organisation et de l'animation des ateliers ;
- Précision sur les autres activités numériques de la structure et personnels affectés : EFS, Réseau inclusion numérique, Conseiller Numérique, Point relai CAF... ;
- Les pièces à joindre à l'appel à projets (liste en annexe).

Les projets dont les dossiers sont réputés complets seront évalués par le service Soutien aux Territoires, Europe, Transition Ecologique. Ce dernier pourra contacter les porteurs de projets pour obtenir des précisions.

La décision d'attribution de la subvention sera ensuite soumise au vote du Conseil départemental.

Seuls les projets retenus feront l'objet d'une notification.

Un seul dossier par structure est accepté.

Tout dossier incomplet ou reçu hors délai sera automatiquement rejeté.

9. Evaluation, restitutions, valorisation des projets

Les porteurs de projets s'engagent :

- A mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet tel que décrit dans leur candidature ;
- A prévoir 2 points d'avancement avec le Département pour faire des bilans d'étape du projet et d'éventuelles propositions d'ajustements ;
- A transmettre un bilan détaillé de la réalisation des ateliers, à l'issue de l'année concernée au plus tard le 15 janvier 2026 ;
- A communiquer sur tous supports pertinents les dates, thématiques et modalités d'accès aux ateliers ;

- A mentionner sur tous les supports de communication relatifs aux ateliers la participation du Département (logo + mention « Ateliers (co)financés par le Département de Vaucluse ») ;
- A participer aux réunions partenariales organisées par le Département pour la structuration du réseau des acteurs de la médiation numérique en Vaucluse.

Contact

Département de Vaucluse

Pôle Développement

Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement

Service Soutien aux Territoires, Europe, Transition Ecologique

Sandra FERRERO

04 32 40 79 11 / prospective.soutien.territoires@vaucluse.fr